



Monsieur Guy VERHOFSTADT
Premier Ministre
Rue de la Loi 16
B-1000 Bruxelles

Bruxelles, le 5 mars 2004

Concerne : Mobilité - Aéroport de Bruxelles-National
 « Preferential Runway System » limitations des vents

Monsieur le Premier-Ministre,

La BeCA (Belgian Cockpit Association), Union Professionnelle des pilotes de ligne, a pris connaissance des décisions prises au Conseil des Ministres de ce jour concernant le plan de répartition des vols de Bruxelles-National, et des exigences de sécurité en matière de limitation des vents.

La BeCA tient à dénoncer formellement les dispositions diffusées par Belgocontrol ce 4 mars par voie postale, avec mise en application le 8 courant et publication dans l'AIP du 15.

A savoir :

- La règle de base exige que le décollage s'effectue vent de face.
- Les valeurs de limite de vents ne sont pas conforme aux règles OACI / ICAO.
- Les limites de vent n'incluent pas les rafales (gusts), ce qui contrevient aussi aux règles OACI ICAO.
- On utilise le vocable « Preferential Runway System » alors qu'en pratique les valeurs de limite de vent sont appliquées sur toutes les pistes.

Les pilotes de ligne belges exigent d'opérer sur l'aéroport de Bruxelles-National dans les conditions de sécurité optimales et exigent que les prescriptions internationales soient respectées. A défaut, ils se verraient dans l'obligation de dénoncer les conditions de sécurité aérienne de l'aéroport de Bruxelles-National auprès de l'IFALPA (International Federation of Airline Pilots Associations).

Soyez néanmoins assuré de notre entière collaboration pour promouvoir efficacement la sécurité aérienne de l'aéroport national.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier-Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pierre-M. Ghyoot
Secrétaire général

Capt Filip Denoulet
IFALPA accredited accident investigator

CC: les Vice-Premier Ministres

Founding member IFALPA, IFEQ, ECA, GPA